

DIRECTEURS

au service des personnes âgées

Sept./ Oct. 2017



Colloque
AD-PA

Réussir la vie sociale
des personnes âgées

9 Nov. 2017
PARIS



ÉDITO



Le contexte de cette rentrée 2017 est particulier. Différents mouvements de grève ont été menés dans plusieurs établissements pour personnes âgées en France depuis début 2017, mais le plus marquant a été celui de Foucherans avec 115 jours de grève ; l'article à la une du Monde de Florence Aubenas a attiré l'attention de tous, et notamment des pouvoirs publics sur cette situation devenue intolérable.

Plusieurs députés nouvellement élus se sont émus de cette situation, certains en se rendant sur place, d'autres en obtenant la création d'une mission flash menée par Monique IBORRA dont les conclusions sont très largement partagées même si l'AD-PA demande fortement que la réflexion soit étendue à l'aide à domicile.

Par ailleurs, la fin du cumul des mandats et le renouvellement législatif a conduit au remplacement de députés par ailleurs élus départementaux (et donc impliqués dans les restrictions budgétaires imposées à l'aide aux personnes âgées) par de nouveaux élus qui portent un regard plus citoyen sur ces questions.

Enfin, les décrets de décembre 2016 instaurant une diminution des moyens dans nombres d'établissements et la suppression des emplois aidés imposent une réaction forte.

L'AD-PA vous invite à signer la pétition sur les emplois aidés et envisage de nouvelles initiatives.

En effet, l'AD-PA qui a soutenu les déclarations du Président MACRON sur les simplifications attend des engagements plus fort de sa part dans notre secteur.

Pascal Champvert
Président de l'AD-PA
Vice-Président EDE

SOMMAIRE

PÉTITION

3 - L'AD-PA soutient la pétition

DOSSIER

4 - Malaise dans les Établissements pour Personnes Âgées

MANAGEMENT

7 - La charte en 10 points du Management Zen

CITOYENNETÉ

9 - Synthèse du colloque Citoyennage Île de France 2017

POSITIONNEMENTS

- 12 - L'AD-PA soutient la volonté du président de la république de diminuer les normes
- Reprise du travail à Foucherans : les questions nationales demeurent
 - Emplois aidés : l'AD-PA demande à Matignon un régime particulier pour l'aide aux personnes âgées
 - Enquête flash personnes âgées : l'AD-PA salue le rapport de la députée et appelle à aller au-delà
 - Reforme de la tarification EHPAD : l'AD-PA confirme son opposition aux baisses de budgets

AGENDA

- 13 - Salon AGE 3
- 11ème édition du salon du service à la personne
 - 7ème colloque sur les âges de la vie
 - Voyage d'étude à Montréal

LIVRES

14 - Notre sélection

COLLOQUE AD-PA

16 - Réussir la vie sociale des personnes âgées : diriger et animer - 9 nov.

I - IV SPÉCIAL ADHÉRENTS

- I - Nouveaux correspondants AD-PA
- II - Communication de crise : Memento relations presse
- IV - Formation AD-PA

L'encart spécial est adressé uniquement aux adhérents AD-PA

DIRECTEURS au service des personnes âgées
3, impasse de l'Abbaye - 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex - Tél. 01 55 12 17 24 -
courriel : ad-pa@orange.fr
Directeur de la Publication : P. CHAMPVERT - Directeur Adjoint de la publication : R. GIZOLME -
Conception et Maquette : S. RENAULT - Imprimeur : IMP. BELZ (LA ROCHE-SUR-YON) - ISSN :
2268-0926 -

L'AD-PA (Association des Directeurs au service des Personnes Âgées) regroupe les Directeurs de services à domicile, d'établissements et de coordinations.

PHOTO COUVERTURE : Crédits photo O. ROLFE

L'AD-PA SOUTIEN LA PÉTITION DE LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ POUR LE MAINTIEN DES CONTRATS-AIDES

PÉTITION

L'AD-PA a décidé de soutenir la pétition de la Fédération des acteurs de la solidarité pour le maintien des contrats-aides. Nous vous invitons à signer cette pétition en ligne (<http://chn.ge/2woHmLa>) et à la faire circuler dans vos réseaux (personnes âgées, famille, salariés, ...). N'hésitez pas à imprimer cette page, à la faire signer et à nous la renvoyer par mail (ad-pa@orange.fr).



Non, Monsieur Macron, les contrats aidés ne sont pas inutiles



A la recherche d'économies à réaliser, le gouvernement s'est attaqué cet été à différentes mesures sociales, dont les contrats aidés qui aident pourtant des centaines de milliers de personnes à sortir du chômage. Si 459 000 contrats aidés ont été signés par des personnes éloignées de l'emploi en 2016, seuls 310 000 le seront en 2017 – le gouvernement ne souhaitant pas augmenter significativement les crédits insuffisants prévus par l'exécutif précédent – et 200 000 en 2018, selon les annonces récentes du Premier ministre.

Une mesure à contre temps

Cette position est d'autant plus paradoxale que le taux de chômage vient d'augmenter en juillet. Plus de 3,5 millions de nos concitoyens sont toujours totalement privés d'emploi, 2,5 millions d'entre eux depuis plus d'un an. Si des signaux de reprise économique sont apparus, ils ne se traduisent pas, dès aujourd'hui, par des créations d'emploi suffisantes. Dans ce contexte, réduire le volume de contrats aidés, c'est commencer un quinquennat en détruisant des emplois et condamner une centaine de milliers de nos concitoyens au chômage.

Le gouvernement justifie ce choix en pointant l'inefficacité et le coût des contrats aidés, et explique qu'il sera plus efficace d'investir dans la formation des demandeurs d'emploi. Associations d'insertion recrutant et accompagnant des personnes très éloignées du marché du travail, employeurs associatifs, économistes et syndicalistes, nous contestons cette analyse et dénonçons ce choix aux conséquences immédiates désastreuses pour notre tissu social et les plus fragiles d'entre nous.

Un marchepied efficace pour les personnes...

Pour beaucoup de chômeurs, en particulier les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap et les chômeurs de longue durée, être recruté par une entreprise est aujourd'hui mission impossible. Ils suscitent en effet la défiance des employeurs et ont perdu confiance en eux et en leurs compétences. Beaucoup vivent la pauvreté depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, avec ses conséquences dramatiques : diminution des ressources, sous-alimentation et problèmes de santé inhérents, habitat

précaire et indigne, perte de l'estime de soi. Autant de souffrances et d'obstacles au retour à l'emploi durable.

Les contrats aidés, en permettant l'accès quasi-immédiat à un emploi, brisent ce cercle vicieux du chômage et de l'exclusion. La personne travaille, acquiert un salaire et des droits sociaux, développe une expérience professionnelle et des compétences, et, retrouve, enfin, ce sentiment d'utilité et ces liens sociaux dont nous avons tous besoin.

Si le gouvernement juge que le taux de retour à l'emploi de droit commun après la fin d'un contrat aidé est trop faible – ce que la situation globale de l'emploi peut par ailleurs largement expliquer – nous constatons que la reprise d'une activité rémunérée est toujours positive pour les personnes qui craignent de retomber dans le chômage et les minima sociaux. Plutôt que de réduire le nombre de contrats de travail de ce type, il convient donc de les préserver, et même d'en accroître le nombre, puisque plus de 3,5 millions de personnes sont aujourd'hui totalement privées d'emploi, et d'en améliorer la qualité.

Les associations, notamment celles spécialisées dans l'insertion par l'activité économique, le travail adapté et protégé et l'accompagnement socioprofessionnel, ont développé une expertise d'accompagnement, de tutorat renforcé sur le lieu de travail et de mise en relation avec les entreprises, dont le gouvernement pourrait s'inspirer.

Le gouvernement pourrait également renforcer l'accès à la formation des personnes en contrat aidé en suivant les recommandations de différentes études du ministère du Travail. Elles montrent en effet que la formation des chômeurs est beaucoup plus efficace lorsqu'elle s'appuie sur un accompagnement personnalisé et une articulation avec une situation de travail, afin de mettre en œuvre immédiatement les acquis de la formation. C'est ce que font les postes d'insertion par l'activité économique et ceux du travail adapté et protégé, mais aussi une bonne partie des autres contrats aidés. Associer, plutôt qu'opposer, contrats aidés et formation, créerait ainsi des parcours cohérents et complets, donnant réellement aux personnes les chances de retrouver un emploi durable.

... et bénéfique pour la société

Enfin, nous tenons à rappeler que les contrats aidés sont aussi une formidable richesse pour notre société. Ces emplois participent en effet au développement social et économique de territoires marqués par le chômage de masse, le déclin industriel et la pénurie d'emplois disponibles. Grâce à eux, nombre d'associations, mais aussi de collectivités locales, peuvent mener à bien leurs missions d'intérêt général, telles que la solidarité de proximité, les activités périscolaires et l'éducation populaire, l'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture ou encore des pans entiers de la transition écologique. La ministre du Travail estime que la politique de l'emploi n'a pas à financer ces missions souvent très appréciées de la population. Mais qui d'autre, si l'Etat fait défaut, assurera le maintien d'activités assurant à la fois l'accès à l'emploi au bénéfice de personnes éloignées du marché du travail et le soutien d'actions à très forte utilité sociale ?

Les contrats aidés sont, associés avec la formation, le levier le plus efficace pour y parvenir, l'expérience le prouve. Mais, oui, il convient d'améliorer encore les politiques proposées aux personnes privées d'emploi, de sorte que celles-ci ne versent pas dans l'exclusion. Cela suppose une concertation avec les associations qui les mettent en œuvre depuis des années, les personnes qui en bénéficient ou en ont bénéficié, et plus largement, l'ensemble des acteurs de l'emploi et du mouvement associatif. Nous demandons donc au gouvernement de revenir sur ces orientations, de maintenir un volume élevé de contrats aidés et de mettre en place une concertation ambitieuse, nous associant pour en améliorer la qualité, notamment via l'accès à la formation professionnelle. Et après les baisses successives de crédits sur les aides au logement, le logement social, les parcours de sortie de la prostitution ou la politique de la ville, nous souhaitons lui rappeler que plus de 8,8 millions d'entre nous vivent sous le seuil de pauvreté, dans un état d'urgence sociale où les associations et les collectivités locales se retrouvent souvent seules en première ligne pour sortir les personnes de l'exclusion et garantir la cohésion sociale.

NOM	PRÉNOM	CODE POSTAL	SIGNATURE

SIGNEZ LA PÉTITION
 en ligne <http://chn.ge/2woHmLa>
 en version papier à renvoyer à ad-pa@orange.fr

MALAISE DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES



Gérard MIAUT
Directeur d'ESSMS
Consultant cabinet GM FAC

G. MIAUT est consultant et formateur. Il assure notamment les formations EPRD - CPOM pour l'AD-PA.

Des signes ne trompent pas : une certaine fébrilité saisit le secteur des personnes âgées à ce jour et le vernis craquelle à tous les niveaux de la chaîne. Depuis la dizaine d'aides-soignantes Jurassiennes qui s'invitent en plein été dans les colonnes du « Monde », jusqu'aux positions prises par des directeurs, soit individuellement, soit collectivement par leurs organisations représentatives. Tous dénoncent le manque de moyens présents et à venir, du fait de la réforme en cours, et donc les conditions dans lesquelles on héberge et soigne nos anciens.

Pourtant les faits sont là : il existe des outils qui permettent de mesurer l'aggravation de la charge de travail, déjà visible à l'oeil nu, ces outils ont été créés par les pouvoirs publics et ils conduisent aux mêmes conclusions que celles faites par les professionnels.

Deux sources fiables peuvent être utilisées, on retiendra la « coupe » réalisée dans le cadre de l'enquête ERNEST par la mission MARTHE en 2001 et celle effectuée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en 2012. La première a fait l'objet d'un rapport intitulé « Etude Pathos sur l'échantillon ERNEST 2001 » qui prend en compte deux références : une première qui date de 2000 (Etude Pathos) et une seconde de 2001 (ERNEST). Ces deux études sont basées sur une représentation des établissements sous une forme juridique de l'époque avec des « maisons de retraite », des foyers logements et des Unités de soins de longue durée.

«En 10 ans le GMPS a progressé de 132% et les moyens de moins de 90 %.»

Concernant l'échantillon « maison de retraite », selon la base Pathos (2000) le GMP s'élevait à 538 et le PMP à 123, soit un GMPS à 856 ; selon l'étude ERNEST (2001) le GMP s'élevait à 564 et le PMP à 125, soit un GMPS à 887.

En 2011, l'étude de la CNSA, intitulée « bilan des coupes Pathos 2011 » et publiée en 2012, fait état d'un GMP à 695 et d'un PMP à 184, soit un GMPS à 1171.

En 10 années la valeur du GMPS qui mesure essentiellement la charge de travail aurait donc progressé de 132%.

La comparaison entre le niveau du GMPS de 2011 et celui de 2001 est peu critiquable et ce n'est pas le changement d'outil (réforme d'AG-GIR en 2008) qui aurait pu freiner cette inexorable aggravation de l'état de santé des personnes hébergées. Au demeurant, les professionnels attendent toujours les résultats de la refonte de

l'outil Pathos : est-on en mesure de changer de thermomètre pour faire baisser la fièvre ?

La comparaison avec les moyens est nettement moins aisée : en 2001, le forfait soins des nouveaux établissements inclut les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux (retirés en 2002). Le forfait soins global voit le jour en 2008, avec la réintroduction des dispositifs médicaux, si bien qu'une étude¹ effectuée notamment par JM Leroux pour le compte de la Fédération Hospitalière de France (FHF), nous apprend qu'entre 2007 et 2011 (la moitié de la période étudiée pour la charge liée à la dépendance et aux soins), les forfaits soins des établissements publics autonomes ont progressé de 90%.

Si cette dernière affirmation signifie que les moyens alloués, via le forfait soins ont réellement progressé de 90%, cela ne se traduit pas forcé-

ment par une progression de 90% des moyens à disposition :

- L'allocation de moyens liés à la réintroduction des dispositifs médicaux a participé à hauteur de 9% de la progression (84 789 500 € pour 101 000 résidents d'établissements publics autonomes sur lesquels a porté l'étude).

« Au final, le « contrat de confiance » prôné à juste titre par les pouvoirs publics pourrait se transformer en une défiance des professionnels. »

traitée par l'étude : il s'agit du passage au forfait global qui ne saurait être considérée uniquement comme une allocation de moyens nouveaux : il s'agit avant toute chose d'un transfert de moyens depuis l'enveloppe de ville, vers les établissements qui se traduit par un accroissement de leurs charges (frais médicaux, de rééducation, d'imagerie et de biologie).

- On peut attribuer au moins 5% de moyens liés à l'inflation.

Mais la part la plus importante liée à cette progression, n'est malheureusement pas

(1) Étude financière et budgétaire des EHPAD publics autonomes Juin 2013

Crédit Mutuel

LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE NATIONAL DE L'AD-PA ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS DANS LEURS ACTIONS AUPRÈS DES PERSONNES ÂGÉES ET DE LEURS FAMILLES.

Banque de proximité, le Crédit Mutuel propose aux Directeurs d'établissements et de services à domicile des solutions adaptées à leurs besoins en matière de **placements, de financements et de services**. Il finance notamment les constructions et les travaux des maisons de retraite en prêt locatif social (PLS).

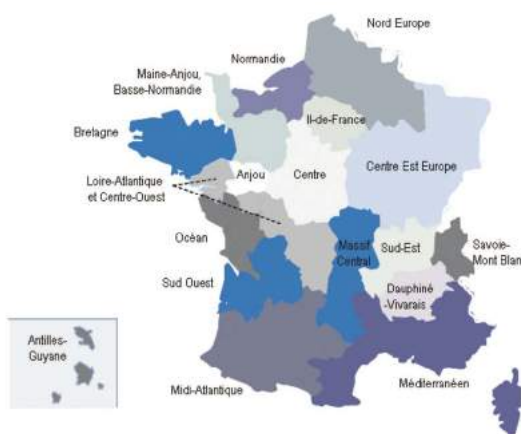
De plus, les structures sous forme associative clientes du Crédit Mutuel ont accès, sous certaines conditions, au service d'Informations Juridiques et Fiscales pour une assistance personnalisée.

La convention nationale confirme la volonté des deux partenaires de construire des relations durables afin de permettre :

- à l'AD-PA : de mener à bien ses missions auprès des directeurs d'établissements, des personnes âgées et leurs familles, en bénéficiant de l'apport et de l'expertise du Crédit Mutuel.
- au Crédit Mutuel : de développer ses relations avec un acteur important œuvrant sur la prise en charge du grand âge.

Une des priorités de chaque partenaire est de mobiliser ses réseaux au plan national, régional et départemental sur des sujets d'intérêt commun (activité professionnelle, financement des structures d'accueil, recherche de solutions de banque et d'assurance pour les personnes âgées et leurs familles).

Un partenariat gagnant-gagnant qui tient compte des spécificités et priorités régionales.



La liste des correspondants régionaux du Crédit Mutuel est disponible auprès de l'AD-PA.

Au final, le « contrat de confiance » prôné à juste titre par les pouvoirs publics pourrait se transformer en une défiance des professionnels.

Défiance exprimée par les salariés, comme vu ci-dessus.

Défiance des médecins coordonnateurs auxquels certains médecins contrôleurs d'ARS ont l'impudence d'annoncer le résultat d'une coupe Pathos avant même de s'être déplacés.

Défiance exprimée par les directeurs qui constatent que certains départements ne paient plus, ou paient avec un retard incommensurable, leur dette d'aide sociale.

Défiance également exprimée par les directeurs et leurs organisations représentatives qui voient, avec l'application de cette réforme les crédits de dépendance fondre comme neige au soleil.

Cette réforme qui a notamment pour objet de restituer aux établissements les crédits confisqués par les pouvoirs publics sur les forfaits soins, grâce à la convergence tarifaire. Cependant, en modifiant le financement des crédits d'aides-soignantes qui ne fait plus l'objet d'une partition

70%/30% entre la section dite « dépendance » et la section soins, on met fin à la sanctuarisation des crédits de soins qui vont éponger les déficits de dépendance.

En effet, les déficits de tarif dit « dépendance » sont habituels, ils vont être aggravés notablement par la convergence tarifaire qui aura pour conséquence de diminuer les crédits de 25% pour certains établissements.

Enfin les établissements, et donc les personnes qu'ils hébergent, risquent fort de contribuer assez largement aux économies de 17 milliards annoncées par le Président de la République qui doivent être réalisées les collectivités locales.

Par conséquent, il est nécessaire que ces réformes se fassent d'une part dans la transparence : que les conseils départementaux publient leur mode de calcul de la valeur du point GIR et d'autre part qu'un clapet anti-retour soit mis en place, afin que des établissements déjà peu dotés n'aient à mettre en oeuvre des plans de licenciement.

G. MIAUT

Formation

Formation CPOM / EPRD

L'AD-PA vous accompagne et vous propose **une formation en 1 et/ou 2 journées** vous permettant d'**acquérir et maîtriser** ces nouveaux mécanismes de financement et contractualisation. .

Inscrivez-vous dès à présent !

Contenu pédagogique :

Objectif : L'objectif de cette formation est de rendre les participants autonomes sur la technique de l'EPRD et prêts à négocier avec les autorités de tarification, dans le cadre de la négociation sur les CPOM.

Méthode : Aspects législatifs et réglementaires, cahier des charges CPOM, modalités comptables EPRD, budgets et financements, études de cas pratiques, ...

Formateur : Gérard MIAUT, Consultant spécialiste en finances, Directeur d'établissement pour personnes âgées, ancien Président de la Conférence Nationale des Directeurs d'EHPAD

Information et Inscription

01.55.12.17.24 et formation@ad-pa.fr

LA CHARTE EN 10 POINTS DU MANAGEMENT ZEN



Sébastien DUPONT Auteur de : Le Management Zen

Le bien-être au travail n'est pas une simple mode et de nombreux dirigeants l'ont compris. Un environnement de travail sain et positif est propice au dynamisme, à la motivation et donc aux résultats. Simple mais plein de bons sens, voici un livre qui fait mouche et qui vous aide à (re)donner du sens au travail ! En 101 conseils, cet ouvrage apprend à allier performance et sérénité. Lisez-les et mettez-les en application pour votre équipe et vous-même !

- 1.** Le manager zen joue un rôle de modèle dans le but d'inspirer les travailleurs et de les motiver à développer leur potentiel. Il est ouvert et disponible et comprend les atouts et les faiblesses des membres de l'équipe.
- 2.** Le manager zen motive et encourage les membres de l'équipe à travailler à la réalisation d'objectifs communs et pour le bien de tous. Il endosse la responsabilité de leur travail. Il favorise l'esprit d'équipe, encourage ses membres et fait en sorte qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes.
- 3.** Le manager zen favorise un travail sain, c'est-à-dire dans lequel les pressions exercées sur l'employé sont adaptées à ses capacités et ses ressources, où il a suffisamment de prise sur son travail et reçoit un appui suffisant des personnes qui lui importent.
- 4.** Le manager zen a compris qu'un environnement de travail sain ne signifie pas seulement une absence de conditions nocives, mais au contraire une abondance de facteurs favorables à la santé. Aussi, le manager zen contribue à la mise en place au sein de son organisation d'un plan de mesures basé sur une analyse des risques psychosociaux. Il participe au suivi des plans d'action dans la durée dans un cycle d'amélioration continue.
- 5.** Le manager zen participe à la sensibilisation, favorise et donne suite aux signalements (mesure corrective) et remédie aux contraintes excessives (mesure préventive). Il apporte son soutien, gère les conflits entre les différents rôles ou manque de clarté dans la définition des tâches. Il prend en compte l'individu dans les nouveaux modes d'organisation du travail, notamment lorsque l'environnement évolue.
- 6.** Le manager zen sait que la meilleure façon de déterminer si les employés rencontrent des problèmes dans leur travail – et d'en trouver les raisons – est simplement de leur demander.
- 7.** Pour ceux qui sont durement touchés par le stress et la mauvaise santé, le manager zen les oriente vers les personnes à même de leur offrir des possibilités de traitement et de récupération, ainsi que les services et les ressources nécessaires pour assurer leur efficacité.
- 8.** Pour reprendre les stratégies gagnantes évoquées par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, qui cite l'étude d'Elkin et Rosch, le manager zen reste ouvert aux propositions des employés visant à établir des horaires de travail flexibles. Il encourage la gestion participative, inclut l'employé dans le développement de sa carrière et favorise le partage des récompenses.

9. Il sait que la qualité de manager zen n'est pas innée. Comme toutes les autres compétences, la capacité de diriger peut s'apprendre et se développer. Le manager zen se forme à mettre en place les stratégies utiles.

10. Enfin, le manager zen a compris qu'au-delà de l'obligation légale, dans le cadre d'une stratégie « gagnant-gagnant », il y a un intérêt supérieur à identifier les problèmes de stress et à les faire disparaître pour :

- Repérer les dysfonctionnements qui pénalisent la production, optimiser la qualité et diminuer les plaintes des clients et des sous-traitants ;

- Favoriser l'implication des salariés dans leur travail ;
- Diminuer l'absentéisme, le turnover, les accidents et maladies professionnelles et les coûts qu'ils engendrent ;
- Améliorer les conditions de travail des salariés ;
- Améliorer le climat social, la responsabilité sociale (RSE) et l'attractivité de l'entreprise à travers son image de marque.

S. DUPONT

Le Management Zen : Allier performance et sérénité

Sébastien Dupont

En 101 conseils, cet ouvrage apprend à allier performance et sérénité.

En voici quelques exemples :

- Soyez bienveillant, soutenez vos collègues, valorisez le travail et les réussites du quotidien.
- Utilisez les images pour mobiliser les énergies. - Adoptez le bouclier zen en l'affichant.
- Au cour de la crise, projetez la situation dans le futur.
- Osez le conseil externe

Chaque conseil est illustré d'une anecdote.

Essayez. Et voyez. C'est simple et tellement zen.



AFNOR - 156 pages - 16,10€

RÉFLEXION

L'ASCÈSE DE L'ÉCOUTE

Pascal écrivait : « Le moi est haïssable... » il y a des circonstances où cette sentence prend un relief particulier. Il faut croire que notre ego prend parfois une dimension démesurée quand, dans une conversation – (oh les conversations téléphoniques du 1er janvier...) – l'interlocuteur monopolise la parole, expose ses malheurs, ses activités, ses mérites, ses différends et ne laisse pas le temps de répondre, indifférent à vous même, à ceux qui vous sont chers et à ce qui vous intéresse.

De telles expériences nous interpellent sur notre capacité d'écoute. Les rencontres sont des moments d'échanges et de partage. L'harmonie ne peut naître que de l'équilibre des parts respectives de ces échanges. Les monologues révèlent toujours un égocentrisme insupportable.

Aussi, se pose la question de la capacité d'écoute. Parler toujours, c'est s'écouter sans aucun intérêt ni attention pour celui à qui l'on s'adresse. Mais, même quand l'échange s'établit, l'écoute n'est pas aussi naturelle... Écouter, c'est chercher à recevoir non seulement l'idée

exprimée mais aussi la situer dans la pensée de celui ou celle qui l'exprime, dans son contexte affectif et psychologique. Sans doute est-ce une gageure car pour percevoir tout le contenu d'une parole, il faudrait être l'autre !

Cependant, pour tenter d'aller le plus loin possible dans l'appropriation d'une idée qui n'est pas la nôtre, faut-il faire l'effort d'une attention véritable, d'une réceptivité à une pensée qui peut nous être étrangère, d'une disponibilité qui fait taire ce murmure permanent du moi.

Il nous arrive parfois d'avoir la chance de rencontrer d'authentiques « écoutants » qui ont la capacité de s'oublier pour recevoir une parole en plénitude. Ces « perles rares » devraient nous engager à une autre écoute... mais quelle ascèse !

Guy BEZZINA
Association Nationale des
Hospitaliers Retraités (ANHR)

« S'OUVRIR AUX AUTRES ET S'OUVRIR AU MONDE, POUR ÉVITER L'ISOLEMENT »

Synthèse du colloque Citoyennage Ile de France 2017



C'est à Nouan-le-Fuzelier en région Centre que s'est tenu fin juin le 20ème colloque Citoyennage Ile de France. A cette occasion, les résidents et se sont retrouvés afin de débattre autour du thème : « S'ouvrir aux autres et s'ouvrir au monde, pour éviter l'isolement »

S'ouvrir aux autres et s'ouvrir au monde est le meilleur moyen d'éviter l'isolement. Celui-ci n'est toutefois pas toujours négatif. Il est parfois un choix et peut correspondre à un certain caractère. L'isolement permet de se ressourcer, de faire des activités personnelles. En revanche, il devient un problème lorsqu'il est subi, qu'il est source d'ennui et qu'il conduit à la solitude, aux ruminations.

De la solitude à l'isolement: sortir de sa « bulle »

L'isolement est particulièrement problématique à domicile. Alors que nous sommes encouragés à rester chez nous, les aides proposées à domicile sont insuffisantes et très coûteuses. Si nous sommes contents d'être à la maison, nous y sommes trop souvent seuls et nous y manquons d'activités. Il faudrait avoir plus de ponts entre le domicile et les résidences : partager des repas, des animations... et des réunions Citoyennage !

En résidence, c'est la perte de contact avec nos amis qui est regrettable. Il n'est pas simple d'établir de nouveaux contacts et de s'intégrer dans les groupes. Nous pouvons parfois nous croiser sans engager de réelle conversation et cela peut peser sur notre moral. Ce manque de communication tient à la fois aux problèmes d'audition, de

vue, de mémoire que nous rencontrons parfois, mais aussi au caractère, à l'éducation et à l'histoire de chacun. Il est plus difficile pour les personnes timides de faire le premier pas. D'autant que nous ne savons jamais quel accueil nous allons recevoir. Il est donc important que ceux qui se sentent plus à l'aise aillent vers les autres. S'ouvrir aux autres c'est aussi une démarche

personnelle. Parfois, on resterait bien dans son fauteuil... mais il faut savoir réagir, ne pas rester dans sa bulle et prendre des risques. Il faut faire un effort, un pas vers l'autre. Cela peut passer par un simple regard, un signe, un sourire, un bonjour... L'humour peut aussi aider à créer l'étincelle qui permet le contact.

Nous sommes sensibles aux échanges avec le personnel, ainsi qu'aux petites attentions : des gestes simples, mais qui comptent.

Les échanges sont pour nous synonymes de plaisir et en même temps d'ouverture d'esprit. Ils nous permettent de garder notre bonne humeur et notre entrain, de continuer à exister au sein d'une communauté.

L'environnement facilite plus ou moins l'ouverture au monde et la communication.

« Les échanges sont pour nous synonymes de plaisir et en même temps d'ouverture d'esprit. »

Pour s'ouvrir sur le monde, on a besoin de se sentir en sécurité, en confiance et sentir aussi qu'on nous fait confiance. Cela nous donne de l'assurance et nous pouvons alors nous tourner vers les autres.

Mais, encore faut-il qu'on ne décourage pas nos initiatives d'entraide, par exemple lorsque nous aidons une personne en fauteuil roulant à se déplacer. Attention aux univers surprotégés qui nous déconnectent de la réalité et peuvent nous faire renoncer à des gestes simples de solidarité. Nous restons des personnes responsables.

La spontanéité est aussi parfois freinée par la réglementation, par exemple lorsqu'il s'agit de préparer un repas entre nous.

Par ailleurs, les grands espaces ne sont pas favorables aux échanges. Lors des repas, peu de gens se parlent. Nous restons parfois passifs, à attendre d'être servis. Il faudrait de petites salles, plus conviviales, où nous pourrions inviter des gens de notre choix pour une occasion spéciale. Les barbecues et les buffets sont plus propices aux échanges. De manière générale, rompre avec la routine nous met dans de meilleures dispositions pour aller les uns vers les autres. Aussi, lors des sorties ou des séjours vacances, nous nous voyons différemment. Les relations sont plus proches.

Le rôle des animations comme facilitatrices du lien social

Les animations sont souvent facilitatrices. Etre régulièrement sollicité nous évite de nous replier sur nous-mêmes.

Mais toutes les activités n'encouragent pas les échanges de la même manière. Il faut des animations qui favorisent la discussion plutôt que la compétition. Les groupes de parole sont à privilégier. Par exemple, la revue de presse permet de se mettre autour d'une table et les discussions défilent, on partage, on donne son avis.

Il faudrait aussi éviter de trop complexifier l'animation. Les animateurs ne doivent pas ressembler à des professeurs qu'on écoute passivement, ou auxquels on répond de façon individuelle. Un rapport d'égal à égal permet de se sentir plus à l'aise et de s'exprimer plus facilement.

Enfin, les conférences et les documentaires nous ouvrent de nouveaux horizons, à condition de permettre ensuite un temps d'échange et de débat.

Il faut également porter une attention toute particulière au temps de l'accueil. L'entrée en résidence est un bouleversement, c'est presque une nouvelle vie. Au début, on peut être tenté de rester en retrait. On a la trouille. Pourtant, c'est l'occasion de s'ouvrir vers les autres. Beaucoup



Les incontournables

gériatrie



d'entre nous sont entrés en résidence pour sortir de la solitude et les premiers jours sont, à ce titre, décisifs. Un accueil sympathique nous met en confiance. Être reconnu, présenté et accepté par les autres nous rassure et nous aide à nous intégrer plus facilement.

A ce titre, le comité d'accueil et l'apéritif de bienvenue sont des moments que nous apprécions. Ils nous permettent de rencontrer des résidents plus anciens et de mieux faire connaissance. Il est important que ces temps de rencontre soient organisés sans trop tarder, et avec des personnes qui souhaitent s'y investir.

Créer des ponts entre le domicile et les établissements

S'ouvrir sur le monde n'est d'autre part possible que si l'établissement est lui-même ouvert sur l'extérieur. D'abord, il est primordial d'avoir une totale liberté d'aller et venir. Se sentir libre donne confiance et évite le sentiment d'être exclu de la société.

Que ce soit à domicile ou en résidence, s'ouvrir au monde commence par la possibilité de se déplacer librement dans la ville. Or, les services d'accompagnement à l'extérieur sont insuffisants et coûteux. Nous sommes remboursés pour les transports vers des consultations médicales, mais rien n'est prévu si nous avons besoin d'être accompagné pour des sorties culturelles ou de loisirs. Les navettes existantes ne sont pas toujours adaptées aux personnes à mobilité réduite.

Pourtant, l'accès à la culture est essentiel. La littérature, par exemple, est une réelle ouverture sur le monde. On peut regretter que les médiathèques ne fassent pas davantage d'efforts pour rendre la culture accessible aux personnes âgées en difficulté. Alors que dans certaines communes, le bibliobus nous permet d'emprunter des journaux, revues, livres - y compris audio. Nous pourrions aussi développer des partenariats avec les médiathèques autour de conférences, par exemple. La culture est un riche sujet de conversation et d'échanges. Il serait bon qu'après une sortie culturelle, nous prenions le temps d'en faire un compte-rendu à ceux qui ne se sont pas déplacés. Il n'y a pas d'âge pour apprendre.

Nous sommes de plus en plus nombreux à nous

intéresser à internet et aux nouveaux modes de communication. Ils nous permettent de rester ouverts sur le monde et plus en relation avec les membres de nos familles éloignés, à travers Skype par exemple. Mais nous regrettons que les initiations à ces technologies et l'assistance technique soient encore insuffisantes au sein des résidences. L'accès à l'information, indispensable, peut aussi passer par des médias plus traditionnels comme la télévision. Mais attention à toutes ces technologies qui peuvent aussi favoriser l'isolement lorsqu'elles créent un écran



entre soi et les autres.

Être ouvert sur le monde, c'est aussi rester en contact avec les autres générations : transmettre une curiosité aux plus jeunes, être les témoins de notre histoire.

Il faut aussi développer les échanges entre établissements, ou entre résidences et domicile. Nous aimerions nous retrouver plus souvent pour des réunions Citoyennage ou des activités communes. Nous pourrions même, pourquoi pas, partir en vacances ensemble !

En conclusion, si l'ouverture aux autres et sur le monde est une démarche avant tout personnelle, elle est largement conditionnée par le milieu dans lequel on vit. Nous avons donc besoin, à domicile comme en résidence, d'un environnement et d'une société qui reconnaissent et stimulent nos compétences, tout en nous donnant les moyens de cette ouverture. Nous avons toujours soif de connaissance et de rencontres.

Synthèse rédigée par Mme Boudier, M. Michelet, Mme Goullain, Mme Renaud, M. Pansiot, Mme Méus, Mme Philippe, M. Sagette, Mme Schmitt ; avec l'aide de Mme Beauné, Mme Béguin et M. Vazquez.

Ont participé La Pie Voleuse (Palaiseau), L'Abbaye (Saint Maur), Les Bords de Marne (Bonneuil sur Marne), Les 4 Saisons (Bagnole), La Cité Verte (Sucy en Brie), Sévigné (Saint Maur), Le Centre de Rencontre des Générations (Nouan-le-Fuzelier) et le Service à Domicile ABCD.

L'AD-PA SOUTIENT LA VOLONTÉ DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE DIMINUER LES NORMES

Le Président de la République a annoncé sa volonté de diminuer drastiquement le nombre de normes. L'AD-PA se réjouit de cette décision et rappelle ses propositions de réduire de façon très importante les normes dans le secteur des établissements pour personnes âgées. En effet, l'actuel modèle « EHPAD » est sur-normé, sur-contrôlé et sous-doté. Il a conduit à un système inextricable, inefficace et même, par son côté sécuritaire, attentatoire aux libertés et à la qualité de vie des résidents. L'AD-PA a récemment fait des propositions en ce sens au Cabinet de la Ministre de la Santé Agnès BUZYN.

27 juillet

REPRISE DU TRAVAIL A FOUCHERANS : LES QUESTIONS NATIONALES DEMEURENT

Les professionnels de l'établissement pour personnes âgées de Foucherans ont annoncé la fin du mouvement de grève engagé depuis plusieurs mois.

S'il est heureux qu'un compromis acceptable pour chacune des parties locales ait été trouvé, ce mouvement reste néanmoins symbolique de ce que vit le secteur de l'aide aux personnes âgées en France.

En effet, compte tenu du retard accumulé depuis plusieurs dizaines d'années par les Pouvoirs publics, même les structures proposant des accompagnements de qualité ne sont pas en mesure de répondre à l'ensemble des obligations légales et aux attentes des personnes âgées.

Ouest-France s'est fait récemment l'écho d'un mouvement de grève à la Maison de retraite de Paimbœuf (44).

Comme à Foucherans, les salariés décrivent des situations inacceptables mais malheureusement trop banales : « travail à la chaîne, manque de temps pour les toilettes, les échanges avec les résidents et les activités de loisirs » ... Les résidents appuyés par leurs familles se plaignent de leurs conditions de vie.

Paimbœuf est un établissement public, Foucherans est privé commercial, ce n'est pas le statut qui est en cause ; de plus le secteur de l'aide à domicile étant un des premiers employeurs de travailleurs pauvres, c'est bien globalement la question de l'aide aux personnes âgées qui est posée.

La réponse actuelle de l'État est simple : dans le cadre du décret de 2016 il prévoit de diminuer le nombre de personnel à Paimbœuf !

C'est donc un grand débat national sur l'aide aux Personnes Agées à domicile et en établissement qui devra être mené.

L'ÉTAT DEVRA APPORTER DES RÉPONSES CONCRÈTES À UNE SITUATION QU'IL NE POURRA OCCULTER INDÉFINIMENT.

10 août

EMPLOIS AIDÉS : L'AD-PA DEMANDE À MATIGNON UN RÉGIME PARTICULIER POUR L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES

L'AD-PA a été reçue récemment à Matignon et a demandé à ses interlocuteurs que les établissements et services pour personnes âgées bénéficient de la prolongation des emplois aidés.

En effet, si l'association peut comprendre les interrogations de la Ministre sur les meilleurs moyens de créer des emplois, l'AD-PA rappelle qu'à moyen et long terme le secteur de l'aide aux personnes âgées est reconnu par tous comme un secteur très créateur d'emplois.

Par ailleurs, l'État se doit, avant toute décision de cette importance, d'engager une étude d'impact en faisant un point sur le nombre exact d'emplois aidés dans le secteur ce qu'aucune statistique ne permet de définir aujourd'hui. Enfin, l'État, qui a longtemps utilisé les emplois aidés comme un moyen de compenser les financements insuffisants du secteur, doit en tenir compte dans ses choix futurs.

Les interlocuteurs de l'AD-PA ont écouté attentivement ces analyses et ont indiqué que les arbitrages n'étaient pas encore rendus à ce jour.

1^{er} septembre**ENQUETE FLASH PERSONNES AGEES : L'AD-PA SALUE LE RAPPORT DE LA DEPUTEE ET APPELLE A ALLER AU-DELA**

La députée M. IBORRA a présenté ce mercredi ses constats et propositions à l'issue de la mission flash de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.

Cette mission confirme le constat dénoncé par l'AD-PA depuis de nombreuses années et « unanimement reconnu » selon la députée : augmentation de normes plus technocratiques qu'efficaces, sous-effectifs patents, conditions de travail particulièrement difficiles malgré l'investissement quotidien des personnels, tarification « de type kafkaïen », coûts payés par les personnes âgées et leurs familles de plus en plus élevés.

L'AD-PA rejoint les propositions de la rapporteure quant à la nécessité de :

- Considérer le secteur de l'aide aux personnes âgées comme prioritaire afin d'y maintenir les contrats aidés en établissement et à domicile
- Evaluer les effets de l'application des décrets du 21 décembre 2016 visant à diminuer les budgets de nombreux établissements
- Créer une norme de ratio de personnels minimaux
- Mener une réflexion sur les établissements pour personnes âgées de demain
- Revaloriser les carrières des personnels travaillant dans le secteur

M. IBORRA préconise de prolonger cette enquête flash par une mission parlementaire.

L'AD-PA soutient également cette proposition afin d'aller au-delà, pour prendre en compte l'aide à domicile, et créer une prestation autonomie afin de

- réduire les coûts payés par les personnes âgées et leurs familles et
- augmenter le temps passé auprès des personnes âgées

13 septembre

RÉFORME DE LA TARIFICATION EHPAD : L'AD-PA CONFIRME SON OPPOSITION AUX BAISES DE BUDGETS

Ce lundi se tenait le premier comité de suivi de la réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées au cours duquel les services de l'Etat ont présenté les premiers éléments d'analyse de sa mise en œuvre.

La réforme permet à certains établissements de voir leurs dotations augmenter, ce dont l'AD-PA se réjouit puisqu'il s'agit d'améliorer les conditions de vie de certaines personnes âgées.

Pour autant, de trop nombreux établissements se voient à l'inverse réduire leurs budgets et seront ainsi contraints de baisser le nombre de personnels auprès des personnes âgées qu'ils accompagnent.

L'Etat prétend que les baisses de moyens dans ces établissements sont compensées ce que l'AD-PA conteste ; c'est pourquoi elle demande une étude d'impact précise car elle sait que de nombreux établissements subiront des pertes sévères.

L'AD-PA a donc redemandé le retrait des décrets entraînant des baisses de budgets et rappelé la nécessité d'une vraie politique favorisant la qualité d'accompagnement des personnes âgées et l'amélioration des conditions de travail des salariés, telle que l'a récemment préconisé la Députée Monique IBORRA dans son rapport..

27 septembre



**LES NOUVEAUX
DÉFIS DE
LA GÉRONTOLOGIE**



Retrouvez l'AD-PA sur les salons Age 3 :

2017

10 Novembre - Angers

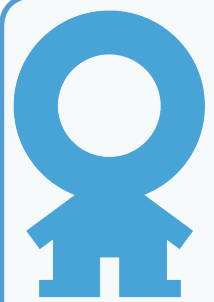
28 Novembre - Lille

2018

23 Mars - Cannes

12 Avril - Rennes

Programme et inscription sur :
www.age3.fr



**salon
des services
à la personne
et de l'emploi
à domicile**

Retrouvez l'AD-PA les :

14 et 15 nov. 2017

Paris • Porte de Versailles

7^e Colloque sur les âges de la vie

Et si Alzheimer(s) et Autisme(s) avaient un lien ?...
Enjeux et perspectives



Vendredi 6 et Samedi 7 octobre 2017

Faculté de médecine
Site des cordeliers - Paris 6^e
21 rue de l'école de médecine, 75006 Paris



La cause des aînés 4 - www.cause-des-aines.fr

Avec le parrainage de Madame Anne HIDALGO, maire de Paris



**VOYAGE D'ETUDE
A MONTREAL**

L'expérience Québécoise

3 au 7 décembre 2017

Des rencontres avec les acteurs québécois de l'accompagnement
des personnes âgées et des visites pratiques d'établissements

**Inscrivez-vous sur ad-pa@orange.fr
et bénéficiez d'une réduction de 200 €*.**



LE TROISIÈME ÂGE EST UN TIERS-ÉTAT

CHRISTIAN COMBAZ



Quelle société laisserons-nous à nos « vieux » ? À force de construire, imaginer, légiférer pour la jeunesse, nos gouvernants auraient-ils oublié que notre société sera bientôt majoritairement constituée de « baby-boomers » de plus de soixantedix ans ?

Ce livre est à la fois une démonstration et une histoire. Celle de deux retraités, un sexagénaire et un octogénaire qui, de complications pratiques en rebuffades, d'escroqueries téléphoniques en complexités administratives, en incompréhensions répétées face à un monde où rien n'est fait pour eux, finissent par se présenter aux élections législatives.

Parviendront-ils à être élus ? À la faveur de cette parabole douce, affectueuse, parfois ironique, toujours juste, l'auteur montre que, si les anciens sont bafoués régulièrement, cela n'est pas irréversible, que des solutions existent et qu'il suffirait de solidarité, de compréhension, de reconnaissance de l'altérité pour changer les choses.

LE CERF - 160 pages - 15,00€

L'ART DE VIEILLIR DANS LA JOIE !

EZZEDINE EL MESTIRI

Nous apprivoisons chacun à notre manière l'inéluctable passage du temps. Loin des recettes miracles et toutes faites pour bien vieillir, Ezzedine El Mestiri vous propose de prendre les chemins de traverse, ceux qui mènent à vous-même et à votre épanouissement personnel à cette étape charnière de votre vie.

Comment faire de votre retraite une période riche et pleine de projets ? Quel sens donner à ce temps disponible ? Quels nouveaux talents souhaitez-vous laisser éclore ? Vieillir est avant tout une affaire intime : c'est à chacun de cultiver son jardin intérieur pour redessiner peu à peu les contours de sa maison du bonheur.

Dans cet ouvrage, de nombreux témoignages montrent qu'il existe autant de façons de vieillir que de personnes. Exercices à l'appui, l'auteur vous aide à vivre cette période avec optimisme. Bien vieillir rime alors avec prendre du plaisir et resplendir.



EYROLLES - 156 pages - 11,90€

ON SE TROMPE SUR LES VIEUX

PIERRE-MARIE CHAPON, BERNADETTE OUDINÉ



La question du vieillissement de la population est un des enjeux du XXI^e siècle. La France n'étant pas spécialement avant-gardiste en la matière, le politique peine à se saisir de la question.

La Silver économie, qui pourrait être une chance pour notre pays, est délaissée. La loi sur le vieillissement aurait pu être plus ambitieuse, mais elle représente toutefois une avancée.

Ne laissons pas nos campagnes disparaître avec leurs derniers résidents. L'aménagement du territoire et la silver économie offre des solutions à condition de changer notre vision et nos méthodes.

L'HARMATTAN - 126 pages - 13,78€

MANAGEMENT

FAUT-IL LIBÉRER L'ENTREPRISE ?

GILLES VERRIER, NICOLAS BOURGEOIS

Comment tourner définitivement la page du taylorisme et de son héritage encore très présent aujourd'hui ? L'entreprise libérée offre-t-elle une réponse pertinente ou se réduit-elle à un effet de mode ? En ce début de XXI^e siècle, les transformations à l'oeuvre dans l'environnement de l'entreprise lui imposent de revisiter en profondeur ses pratiques de management des hommes et des organisations. Sur la base de nombreuses observations en entreprise et de 12 témoignages de dirigeants, les auteurs s'interrogent sans partis pris sur les modes de fonctionnement à construire. Cet ouvrage fait émerger les clés et les repères qui permettront à l'entreprise de se réinventer : autonomie, responsabilité, confiance, projet partagé, repositionnement des managers, nouveaux choix d'organisation, etc. L'approche résolument opérationnelle permettra à tous ceux qui veulent transformer l'entreprise de construire des réponses concrètes.



DUNOD - 192 pages - 22€

BEAU, BIEN, BON

ELISABETH GRIMAUD



Le Beau-Bien-Bon, ce sont les 3 B du bonheur. Dans une approche à la croisée des neurosciences, de l'entraînement cérébral, de l'art-thérapie et de la psychologie positive, cet outil a été construit en partant d'une conviction : le bonheur, ça s'apprend, et on peut s'y entraîner, et y progresser !

Le Beau-Bien-Bon nous permet d'activer nos hormones du bonheur et de créer des connexions positives, grâce à ses trois piliers :

- le Beau, car l'émerveillement, par nos 5 sens, nous permet de construire une esthétique de la vie, et de voir la beauté en soi et hors de soi ;
- le Bien, car la concentration, l'application et l'implication nous apprennent que l'action peut être une méditation ;
- le Bon, car l'attention à l'autre, l'empathie, l'altruisme, nous apprennent à changer de regard et à créer, à notre échelle, un monde meilleur.

Des tests et des exercices d'entraînement cérébral au bonheur viennent faire de cette méthode révolutionnaire un véritable outil pour changer sa vie au quotidien.

MARABOUT - 224 pages - 15,90€

DÉVELOPPEMENT DU POUVOIR D'AGIR

CLAIRE JOUFFRAY

Les travailleurs sociaux font actuellement face à des injonctions paradoxales : faire plus avec moins et faire « avec » les personnes tout en devant les inscrire dans des dispositifs préconstruits... Pour nombre d'entre eux, le malaise est profond, car ils ressentent que leurs actes ne portent plus les valeurs à l'origine de leur choix professionnel. L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA) peut les aider à redonner du sens à leur pratique.

Plus qu'une traduction possible du concept d'empowerment, le DPA permet de produire du « pouvoir d'agir » par la mobilisation d'un ensemble de savoirs théoriques et pratiques : la construction du problème concret, le repérage des acteurs, de leurs enjeux et de leur contexte et l'implication des personnes concernées dans la définition des problèmes et des solutions.



PRESSES DE L'EHESP - 240 pages - 23,00€

Colloque AD-PA

Réussir la vie sociale des personnes âgées



9 Nov. 2017
PARIS

9h00 - 9h45



Conférence d'ouverture : la vision des coopérations

Repenser le secteur de l'aide aux personnes âgées par le développement de l'offre d'animation et de vie sociale en établissement et à domicile

Monique IBORRA, Députée, Vice-Présidente de la Commission des affaires sociales, rapporteure de la mission flash établissements

Pascal CHAMPVERT, Président de l'AD-PA

Bernard HERVY, Vice-Président du GAG (Groupement des Animateurs en Gérontologie)

9h45 - 10h45

La vie sociale des personnes âgées :

Attentes à tout âge et vie sociale pour chacun : comprendre la demande et construire l'offre

Nos aînés expriment toujours plus le souhait de rester acteur de leur vie et de conserver une place active au sein de la société. Il convient dès lors de concevoir un accompagnement à la vie sociale quels que soient les âges et les situations de handicap.

Marion VILLEZ, Enseignant chercheur en sociologie, co-responsable pédagogique Licence CESPAS et Master DESPA, Université Paris Est Créteil - LIRTES

11h15 - 12h30

Les coopérations directeurs-animateurs pour réussir la vie sociale

4 témoignages "Anim'Awards"

Cédric PARIS, Vice-Président de l'APACA, Animateur-coordonnateur (Hôpitaux de la Vésubie, 06)



12h30 - 14h00



Cocktail déjeunatoire

14h00 - 15h15

Perspectives de coopération animateurs-directeurs

Points de rencontre et complémentarité : les clés du succès

Répondre aux attentes des personnes âgées nécessite de construire une offre cohérente portée par l'ensemble des acteurs. Pour ce faire, construire le projet d'établissement autour de la coopération directeur - animateur reste un enjeu décisif

Eric-Angelo BELLINI, Formateur, Coach

David SEQUELA, Président du GAG

Luc LIVET, CD AD-PA 88, Directeur Centre d'Hébergement d'Accueil et Soins Le Val d'Ajol

15h15 - 16h00

"La dame à la cervelle en cœur" : théâtre musical

Témoignage - retour d'expérience autour d'une œuvre artistique originale créée par une équipe professionnelle au sein d'une structure pour personnes âgées avec la participation des résidents, familles et personnels.

Marie-Pascale MONGAUX-MASSE, CR AD-PA Normandie, Directrice Générale «Le Trait d'Union du Cailly», 76

Stéphanie MARTIN, Animatrice (Résidence de Maromme, 76)

Patrice MIZRAHI, auteur, metteur en scène



16h00 - 16h30

Remise des prix "Anim'Awards"

16h30 - 17h00

Cocktail de clôture

Informations et inscriptions sur www.ad-pa.fr